

"Télérecours citoyens" accessible par le site  
www.telerecours.fr  
Emis le 24/04/2026, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le 27/04/2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026  
Reçu en préfecture le 27/04/2026  
Publié le 27/04/2026  
ID : 084-218401438-20260424-DE\_2026\_4\_34-DE

LA MAIRE



Dominique PLANCHER

Département de Vaucluse  
**Commune de  
VENASQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE  
DU CONSEIL MU**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026  
Reçu en préfecture le 27/04/2026  
Publié le 27/04/2026  
ID : 084-218401438-20260424-DE\_2026\_4\_34-DE

**délibération :**  
**DE\_2026\_4\_34**

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**Objet : Délibération  
présentant le rapport 2025  
du Service départemental  
d'incendie et de secours (SDIS)**

L' an deux mille vingt six, le vendredi 24 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Avril 2026

**Présents :** Madame PLANCHER Dominique, Monsieur de CABISSE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame LEROY Cécile, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur PASDELOU Philippe, Madame RICARD Catherine, Madame BRUYERE Cécile, Monsieur DUMONT Guillaume, Madame BARBASTE Elodie, Monsieur MONTELEONE François, Madame PASCAL Jeanne-Marie

**Pouvoirs :**

Monsieur PREVOST Charles a donné pouvoir à Monsieur de CABISSE Thierry

**Absent(s) :** Monsieur PREVOST Charles

**Secrétaire de Séance :** Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Guillaume Dumont

Le SDIS 84 a adressé à la mairie de Venasque son rapport annuel 2025. Il est abordé les thèmes suivants :

- La gestion des risques
- Les ressources
- Les événements marquants
- L'évolution des coûts

Le Conseil municipal,

PREND ACTE, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2025 du SDIS 84.

PRECISE que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.  
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

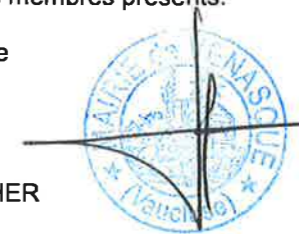
**Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont  
signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,

Dominique PLANCHER



La secrétaire,

Cécile LEROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique

## QUAND J'APPELE LE 18-112 POUR UN SECOURS A DOMICILE :



Un opérateur sapeur-pompier réceptionne mon appel et me demande l'adresse

Il me questionne sur la situation et l'état de la victime pour adapter la réponse

Il y a urgence vitale **OU** risque immédiat

**NON**

**OUI**

Il me transfère vers le médecin régulateur

Le médecin me garde en ligne pour des **CONSEILS ET/OU DIRECTIVES** (pas d'envoi de secours)



**PAR EXEMPLE :**

- envoyer un médecin de garde
- demande de se rendre à une maison médicale ou aux urgences
- transfère mon appel vers le service d'accès aux soins pour m'organiser une consultation médicale

Le médecin détecte une **URGENCE À TRANSPORTER VERS UN SERVICE D'URGENCE :**

- soit rapidement,

- soit avec délai :

**IL ENVOIE UNE AMBULANCE PRIVÉE**



En cas d'indisponibilité de celle-ci,

**UNE AMBULANCE SAPEUR-POMPIER**



Le médecin détecte une **URGENCE VITALE OU RISQUE IMMÉDIAT**

**IL M'ENVOIE SANS DÉLAI LES SAPEURS-POMPIERS**

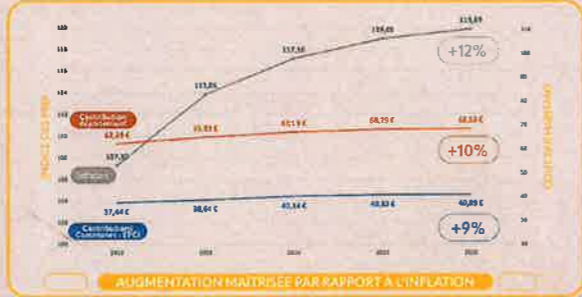


si nécessaire, compléter par une **ÉQUIPE MÉDICALE**



## ÉVOLUTION DES COÛTS DU SDIS84

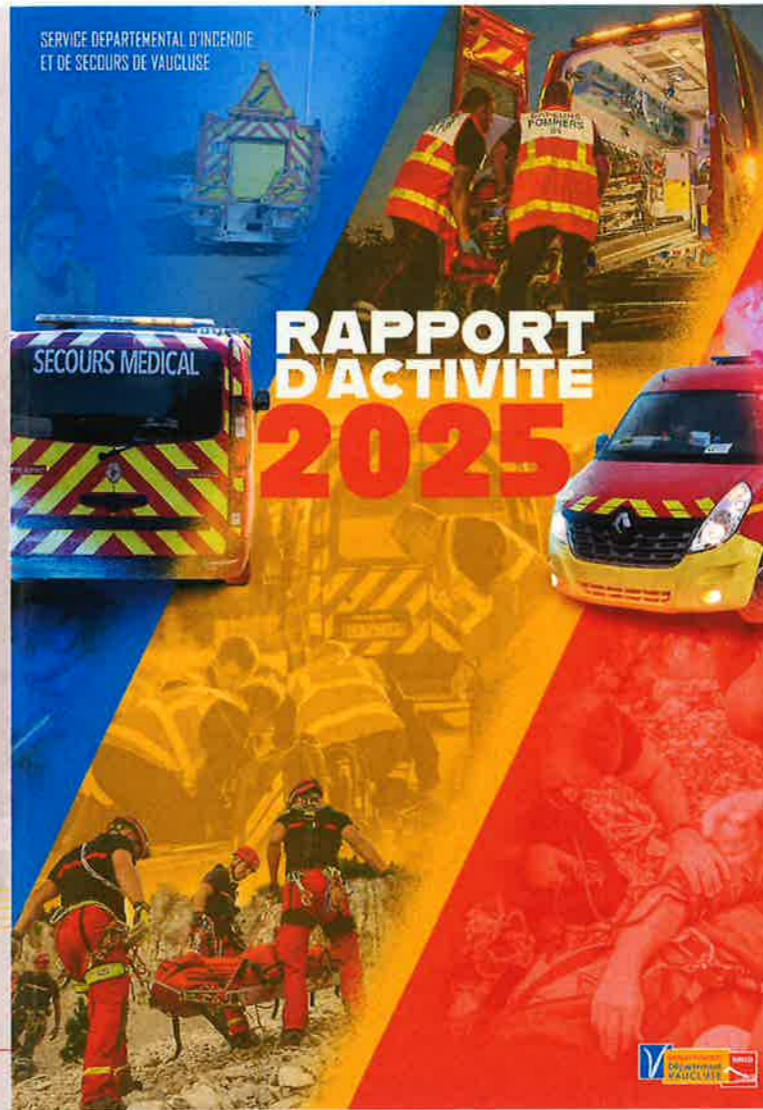
ÉVOLUTION DES COÛTS PAR HABITANT AU REGARD DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS AU 31/12/2025



SDIS - Esplanade de l'Armée d'Afrique - BP 50070 - 84005 Avignon Cedex 1 - Tél. : 04 90 01 18 18  
Photos : © DSM SDIS 84 - TwoOxDesign - impression Rimbaud - Mars 2025



## Édito

L'année 2025 a une nouvelle fois démontré l'engagement sans faille des femmes et des hommes qui composent le SDIS et qui sont confrontés à une sollicitation toujours plus soutenue, dans un contexte opérationnel toujours plus exigeant.

Leur mobilisation quotidienne constitue la première richesse de notre établissement et garantit la continuité d'un service public performant, moderne et solidaire.

Au cours des douze derniers mois, l'activité du SDIS de Vaucluse a augmenté de 8% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est le reflet de l'intensification des interventions sur l'ensemble du territoire départemental.

Le secours à personne demeure encore et plus que jamais, au cœur de nos missions avec près de 82 % de l'activité opérationnelle globale. Une réalité qui confirme l'importance d'une adaptation permanente de nos organisations, de nos formations et de nos moyens, afin de pouvoir répondre avec efficacité, rapidité et professionnalisme aux situations d'urgence.

Conscients de cela, le SDIS a su faire preuve de résilience et d'innovation, en cette année 2025. Avec le soutien du Département et de l'Etat, via le « pacte capacitaire », le SDIS va pouvoir renouveler son parc de véhicules destinés à la lutte contre les feux de forêts et maintenir ainsi à la fois sa capacité opérationnelle et la sécurité des sapeurs-pompiers en opération.

Il a initié, avec le soutien de la Région, un vaste programme d'acquisition de multiparamètres, destinés à améliorer la prise en charge des victimes, où qu'elles se trouvent, sur notre territoire. Grâce au Conseil Départemental, il complètera prochainement ce dispositif, avec l'acquisition de tablettes numériques permettant de renforcer le processus de dématérialisation.

Le Conseil Départemental est également aux côtés du SDIS dans le cadre du développement de sa politique d'épuration des ressources énergétiques, pilier d'une réflexion en cours entre les deux entités, pour la mise en œuvre, sur le département, d'une boucle d'autoconsommation collective afin d'optimiser la production d'électricité de panneaux photovoltaïques.

Envoyé en préfecture le 27/04/2025  
Reçu en préfecture le 27/04/2025  
Publié le  
ID : 084-21845438-20250424-ÉD-2025-4-34-DE

Il est aussi un partenaire indispensable pour la lutte contre les feux de forêts, à travers le financement de la location de l'hélicoptère Bombardier d'Eau positionné tous les étés sur le département de Vaucluse.

Enfin, le SDIS a mené au cours de l'année 2025 une très large réflexion, avec tous les partenaires concernés, sur la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR). Cette démarche collaborative et structurante permettra, dès 2026, d'anticiper les évolutions du territoire, d'ajuster notre dispositif de secours et de définir une stratégie opérationnelle cohérente et durable au service des populations et des collectivités vauclusiennes.

Ce rapport d'activités témoigne du travail accompli, des défis relevés et des perspectives à poursuivre, aussi bien pour la sécurité des populations, que pour une couverture opérationnelle territoriale encore plus optimale et une protection durable de notre environnement.



SDIS 84  
CENTRE DE SOUVERAINETÉ  
CENTRE DE SECOURS  
CENTRE DE PREMIER SECOURS  
UNITS DE DOMAINE TERRITORIALE  
GABRIEL DE BRÉVILLE

